

Application de l'article 7 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Proposition de motion déposée par le groupe "Team Fouad Ahidar", relative à la suppression du sens unique instauré dans la rue Wayez.

M. ADAHCHOUR : Je vous présente aujourd'hui une motion visant à réévaluer l'utilisation des emplacements pour vélos et des pots de fleurs de la rue Wayez. Nous proposons de supprimer un certain nombre d'emplacements pour vélos qui restent inutilisés depuis longtemps, ainsi qu'enlever les pots de fleurs qui n'ont jamais été correctement entretenus et sont devenus un problème esthétique. Initialement destinées à embellir l'espace public, ils sont aujourd'hui négligés et accumulent des déchets, ce qui donne une mauvaise image au quartier. Leur entretien insuffisant a un impact négatif sur la propreté et l'esthétique de la rue. Parallèlement, à cela la libération de l'espace occupé par ces éléments permettra de répondre à la demande croissante de places de stationnement pour les voitures. En effet, de nombreux emplacements pour vélos restent inutilisés, ce qui réduit l'espace disponible pour le stationnement des véhicules. Cette situation engendre une circulation plus dense et une pollution accrue car les voitures tournent en rond à la recherche de places disponibles. De plus, la suppression des pots de fleurs et des emplacements pour vélos inutilisés sera bénéfique pour les commerces locaux qui ont vu leurs chiffres d'affaires diminuer depuis le nouvel aménagement de la rue Wayez. En libérant de l'espace pour les véhicules, nous faciliterons l'accès aux commerces, ce qui est contribuera à revitaliser l'économie locale.

Je vous invite à soutenir cette motion pour améliorer la qualité de vie des résidents en libérant de l'espace pour les véhicules tout en créant un environnement plus propre et plus et plus agréable.

A. HUSNAIN : Conformément au Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal, je sou mets à votre attention la présente motion relative à la suppression du sens unique dans la rue Wayez. Je vous donne lecture des éléments qui me poussent à proposer cette motion.

Considérant que la rue Wayez constitue un axe commerçant majeur de notre commune rassemblant de nombreux commerces, services, établissements scolaires et logements.

Considérant que la mise en sens unique de cette rue a été décidée sans qu'une concertation approfondie avec les commerçants, riverains et usagers n'ait été menée au préalable.

Considérant que cette modification a entraîné une baisse significative de la fréquentation des commerces, comme en témoigne plusieurs commerçants de la rue, qui ont mené des actions symboliques allant jusqu'à bloquer temporairement l'accès à la rue Wayez pour marquer leur mécontentement.

Considérant que cette situation a engendré une diminution notable du chiffre d'affaires pour nombre d'entre eux, mettant en péril la viabilité économique de plusieurs enseignes locales.

Considérant également que les rues adjacentes subissent désormais une hausse du trafic générant de nouvelles nuisances tel que le bruit, le stationnement anarchique et une insécurité routière accrue pour les riverains.

S'il vous plaît, chers collègues, regardez les commerçants présents ce soir dans la salle du Conseil, voyez leur frustration, ils sont économiquement à bout et ne peuvent même pas payer leur loyer. Cela dure depuis 3 ans, à cause de ce projet de réaménagement de la rue Wayez. Désormais, chaque jour, on voit des commerces à remettre à cause de ces travaux. Aujourd'hui, mettez vos différents politiques sur le côté et votons ensemble favorablement cette motion pour la réinstauration du double sens dans la rue Wayez.

L. D'AGRO : Nous sommes bien conscients des problèmes qui existent à la rue Wayez en matière de mobilité, d'économie. Cela fait partie de l'accord de majorité convenu en début de législature. Ce pourquoi, si les deux motions que nous venons d'entendre sont jointes, la majorité propose de repartir d'un amendement général dont je vais, par soucis de clarté, lire les différents arguments.

L. D'AGRO donne lecture du texte suivant :

L. D'AGRO geeft lezing van de volgende tekst:

Il est proposé de remplacer par la motion suivante les deux motions relatives aux espaces de stationnement et au sens unique à la rue Wayez.

Considérant que le redéploiement de l'activité à la rue Wayez fait partie de l'accord de majorité ;

Considérant que le manque de places de stationnement impacte négativement l'activité des commerçants ;

Considérant qu'une optimisation des places de stationnement est de nature à attirer davantage de clients pour les commerçants locaux et stimuler ainsi l'économie ;

Considérant qu'une première rencontre avec l'association des commerçants de la rue Wayez s'est tenue dès le 22 janvier 2025 ;

Considérant qu'en janvier un groupe de travail a été mis en place à l'initiative des membres du Collège concernés ;

Considérant qu'il a été demandé aux services de l'Administration de remettre au groupe de travail une analyse contenant d'une part l'état des lieux de la situation et d'autre part une série de propositions pour améliorer cette situation en termes d'emplacements de parking, de fluidité du trafic et aussi de redynamisation de l'activité commerciale ;

Considérant qu'il est temps que le promoteur privé fasse connaître ses intentions quant à l'implantation d'un parking souterrain sous la place de la Vaillance ;

Considérant que le groupe de travail rencontrera le promoteur ce 25 avril 2025 ;

Considérant qu'il faut être conscient que tout réaménagement important devra inclure la « STIB » ;

Considérant que le Collège recevra les représentants de la « STIB » à la mi-mai 2025 ;

Considérant que les éléments qui reviendront de ces deux acteurs nourriront la note demandée ;

Le Conseil communal invite :

1. A veiller que le redéploiement de la rue Wayez associe l'ensemble des acteurs : mandataires, riverains, commerçants, automobilistes, société de transport en commun, gestionnaires potentiels de parking et usagers des formes de mobilité douce.

2. Le Collège à revenir vers les membres du Conseil pour le mois de septembre avec une série de propositions pour relancer l'activité de la rue Wayez et y améliorer la mobilité publique tant au niveau de l'accessibilité que du parking.

3. Le Collège à organiser une commission spécialement dédiée au sujet au cours de laquelle ces propositions seront présentées et discutées.

4. A s'assurer que les propositions répondent au mieux aux préoccupations des commerçants de la rue Wayez.

D'inclure des mesures d'accompagnement pour les commerçants quant à la redynamisation de leur activité.

L. D'AGRO : Cet amendement général est assez pragmatique et cohérent. Nous avons pleine confiance en l'Échevine de la « Mobilité » et en l'Échevin des « Travaux publics » afin de redonner un nouveau souffle à la rue Wayez.

Monsieur le Président : Ce n'est pas clair, est-ce un amendement général s'appliquant à une ou aux deux motions ?

L. D'AGRO : L'amendement général s'applique aux deux motions.

F. LAANAN : Je remercie M. ADAHCHOUR pour sa proposition de motion. Avec la majorité, nous avons établi un amendement permettant de vraiment mettre l'ouvrage sur le métier car, comme vient de dire L. D'AGRO, un groupe de travail a été instauré en janvier mais une série de partenaires doit encore être associée à la réflexion. La revendication des commerçants est juste et cela fait longtemps qu'ils se plaignent des problèmes. Cependant, on ne peut pas simplement remettre la rue Wayez à double sens de circulation, c'est un peu réducteur par rapport à un problème touchant toute la mobilité dans la commune.

Cette rue fait partie du centre de la commune, il faut donc le faire avec un grand sérieux. C'est pourquoi nous déposons cet amendement en espérant que les initiateurs des deux motions le soutiendront. On ne veut pas de l'encommissionnement du dossier car la rue Wayez est vraiment un des axes les plus forts de la commune, elle est un peu notre ambassadrice. Il y a encore du travail à réaliser grâce au groupe de travail et on ne peut donc pas voter une motion comme proposée par le groupe « TFA1070 », simplement pour dire que on ne met plus la rue Wayez à sens unique.

Ici, l'amendement permet de dire que le Collège s'engage à l'égard du Conseil de lui formuler des propositions sur base de discussions, notamment avec la « STIB », « Bruxelles Mobilité » mais aussi les commerçants, afin d'avoir un échange avec eux, pour entendre leurs revendications et pour savoir comment et sur quoi on peut faire des modifications. On ne dit pas simplement qu'on va bouger un bac à fleurs et que cela va résoudre le problème des commerçants de la rue Wayez. Ici, on vous propose de revenir avec des éléments probants, qui auront été concertés avec tous les partenaires concernés par ce dossier, justement pour prendre des mesures sérieuses pour l'avenir de cette rue Wayez. Ce que nous voulons aujourd'hui, ce n'est pas l'encommissionnement du dossier, mais bien, le fait de travailler avec le plus grand sérieux. Ainsi, proposer des motions pour susciter des émotions est quelque chose de facile mais ce n'est pas comme cela que vous allez arranger les choses !

S. BENNANI : Avec cette motion, notre groupe tente de répondre à une demande apparue depuis plusieurs années de la part des riverains et des commerçants de la rue Wayez. Comme l'a dit F. LAANAN, ce n'est pas un processus qui se fait en deux minutes car des partenaires doivent être consultés comme la « STIB » et « Bruxelles Mobilité », ou d'autres contacts que Madame l'Échevine BENMRAH est en train de prendre actuellement. Ce dossier est pris à bras le corps depuis le début de la législature. Dès lors, l'amendement général que nous proposons a vocation à garantir que le Collège

reviendra vers le Conseil avec des résultats probants, avec des pistes de solutions. On ne peut donc pas improviser une motion sans, au préalable, avoir effectué une réflexion.

C. CHERFAN : Par rapport à la réplique de F. LAANAN de « faire des motions pour faire des motions », ce n'est absolument pas le cas ici car mon groupe est tous les jours à la rue Wayez et les commerçants peuvent le prouver : on réalise des vidéos qui ont cartonné sur les réseaux sociaux. Et, si on le fait, c'est pour les commerçants de la rue Wayez et pour Anderlecht, ce n'est pas pour dire que c'est la majorité ou l'opposition qui l'a décidé. Je sais que la « TFA1070 » n'est pas appréciée par la majorité, je n'ai pas de souci avec cela car nous ne sommes pas là pour que vous nous appréciez. Nous sommes là pour tous les commerçants et les citoyens qui nous apprécient !

Je propose un amendement à votre amendement général, en ajoutant l'exonération des précomptes immobiliers en 2025 pour les commerçants, puisqu'ils ont subi beaucoup de pertes. Savez-vous combien de pourcentage de perte ils ont subi de pertes en 2024 ou 2023 ? Plus de 40 pourcents ! Je demande donc qu'on ajoute à l'amendement général l'exonération ou la réduction de l'impôt foncier et du précompte immobilier pour l'année 2025 pour les commerçants. Mais aussi l'exonération temporaire de taxe sur les enseignes ou les terrasses, ainsi que la création d'un fonds de soutien communal pour les commerçants !

M. ADAHCHOUR : Nous avons proposé deux motions, j'attends donc l'avis de tous les groupes politiques sur ces deux motions et je conclurai ensuite.

P. POLANCO : Je pense qu'on peut tout de même voter pour l'une puis l'autre motion déposées par « TFA1070 ». Cependant, je pense qu'il faut effectivement amender celle qui propose de réinstaurer les deux sens de circulation dans la rue Wayez car on doit concerter cela avec la « STIB » et les autres acteurs. Je pense que cela fait plusieurs mois qu'on voit bien qu'à la rue Wayez, certains potelets ne servent strictement à rien mais bloquent juste certaines places de parking. En matière de places de parking, je pense qu'on peut malgré tout aller plus vite pour ce qui est des places de parking, ce qui est une option pour ne pas bloquer la situation jusqu'au mois de septembre lorsque se réunira à nouveau en Conseil communal, ce qui équivaut à ne pas résoudre le problème des commerçants avant l'année prochaine !

S. BENNANI : Si nous proposons cet amendement général c'est parce que nous en partageons le constat et que nous avons tous fait campagne là-dessus. Il ne faut pas se leurrer, nous partageons tous ce constat là, mais nous ne pouvons pas prendre des décisions à l'emporte-pièce. Nous devons vérifier la faisabilité des travaux évoqués et la stabilité du sol si on veut retirer des éléments. On ne peut donc pas improviser, ce pourquoi on demande à tenir des réunions pour bien vérifier si, oui ou non, des emplacements peuvent être retransformés en place de parking. Imaginons que l'on vote la première motion, que Monsieur l'Échevin MILQUET envoie ses services effectuer les travaux, qu'une voiture se gare à l'endroit des travaux et que s'effondre, qui paiera les dommages ?

P. POLANCO : Pourtant, il y avait des voitures avant que les potelets soient placés.

C. CHERFAN : Si le tram peut passer, la stabilité est bonne pour le reste.

S. BENNANI : Il y a des problèmes de stabilité, on ne peut pas improviser !

C. CHERFAN : Peut-on procéder à un vote nominatif ou n'a-t-on pas le droit ?

Madame l'Échevine BENMRAH : Si vous n'acceptez pas cet amendement général cela veut dire que vous rejetez pas le travail que je suis occupée à faire depuis des mois. La prochaine réunion est prévue demain et ensuite à la mi-mai. Oui, nous sommes occupés à travailler sur le sujet. Il faut arrêter de faire du show car ce n'est pas comme ça qu'on va avancer en faveur des commerçants.

C. CHERFAN : Nous demandons juste de rajouter un petit amendement à l'amendement.

Madame l'Échevine BENMRAH : Ajoutez des amendements ! Nous ne sommes pas au marché, je suis désolée, il y a une procédure à respecter, alors il faut le faire réglementairement.

Monsieur le Président : On va donc passer au vote puisqu'un amendement général a été déposé pour unir la première et la seconde motion. Si l'amendement général est voté, alors il faudra ensuite voter la motion amendée.

N. KAMMACHI : Si je comprends bien, deux motions ont été déposées par la « TEAM FOUAD AHIDAR » et on a proposé un amendement général. Sur quelle motion vote-t-on alors en premier ? Est-ce en suivant la chronologie de ce qui vient de se passer ?

Monsieur le Président : Je ne suis en possession que d'un seul amendement à l'heure où je vous parle.

M. ADAHCHOUR : Selon moi, un changement de motion ce n'est pas un amendement. J'ai ainsi des remarques et des demandes concrètes quant à ce qui a été proposé. D'abord je constate qu'aucune mesure immédiate n'est proposée, on nous dit « on va se voir au mois de septembre pour proposer quelque chose », ce qui n'est pas immédiat. Il est essentiel que notre Conseil communal n'attende pas encore plusieurs mois pour apporter des réponses à la détresse des commerçants et des riverains ; il faut passer des mots aux actes ! On a entendu beaucoup de choses au sujet de ce dossier mais j'ai l'impression qu'il est politisé et que chacun veut gagner à ce sujet ! Je demande à Monsieur le Président que soient écrits « noir sur blanc » dans l'amendement les engagements suivants.

Monsieur le Président : Ce n'est pas comme ça que je travaille. On se doit de déposer un amendement qui est examiné mais on n'invente pas spontanément des choses. J'ai été dans l'opposition pendant six ans et je n'ai jamais travaillé comme cela se fait ce soir. Je propose, puisqu'un amendement général a été déposé, de voter cet amendement général et de passer ensuite au vote du texte amendé. S'il y a une demande de vote individuel, je veux bien y donner suite.

C. CHERFAN : Monsieur le Président, j'ai noté les points, puis-je vous les donner ?

Monsieur le Président : Non, je suis navré, le vote de l'amendement général a commencé.

M. ADAHCHOUR : Je n'ai pas encore terminé de donner mes explications !

Monsieur le Président : Je pense que tout est dit, nous passons au vote.